

MISE EN PLACE DU CSE

DURÉE :

1 JOURNÉE

(7 HEURES, DE 9H À 17H)

Tarif :

Tarif individuel :
330 € (HT) / jour /
participant

Tarif groupe¹ :
nous consulter

Pour qui ?

➔ Tous les élus du personnel

Objectifs pédagogiques :

- ➔ Maîtriser le rôle et le fonctionnement du CSE
- ➔ Identifier les moyens du CSE
- ➔ Connaître les attributions du CSE afin de les mettre en œuvre
- ➔ Analyser les meilleurs cas concrets

Animatrice :

Alexandra LEKKAKOS

¹groupe de 10 personnes (au-delà : nous consulter)



Formation

MISE EN PLACE DU CSE

Programme :

Mise en place composition et fonctionnement du CSE

Fusion des instances

Mise en place de la nouvelle instance

- Quand s'appliquent les nouvelles dispositions
- Calendrier de mise en place
- Cas des entreprises à établissements multiples
- Les représentants de proximité

Composition du CSE

- Les commissions du CSE : lesquelles, missions, composition, statut protecteur
- La particularité de la commission SSCT
- Les moyens matériels du CSE
- Crédits d'heures, temps assimilé à du temps de travail effectif

Les moyens financiers du CSE

- Budgets de fonctionnement et ASC : assiettes, nouveaux coûts et gestion
- Budgets CSE Central/CSE d'établissements : droits et obligations

Fonctionnement des CSE : ce qui change

Attributions du CSE

- Selon l'effectif
- Consultations récurrentes / ponctuelles
- Modifications relatives à la consultation sur la politique sociale
- Attributions en matière de santé sécurité et conditions de travail
- Délais préfix
- Droit de recours à l'expertise et modalités de déroulement des expertises
- BDES

CSE Central et CSE d'établissement :

- Mise en place, composition et fonctionnement
- Répartition des compétences